

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2022

Convocation du 21 février 2022

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint) M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent, Mme RAVAT Evelyne, M. SAEZ Gildas

Membres excusés:

Mme LE COUPANNEC Camille a donné procuration à monsieur NOEL Vincent.

Membres absents:

Mme SALIN Myriam,

Monsieur NOEL Vincent est désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 10h00

Madame le Maire demande à rajouter deux délibérations au conseil.

Le conseil ACCEPTE de rajouter les deux délibérations.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ANCIEN CONSEIL

DELIBERATION AVIS PROJET DE PLUI

Vu la délibération n°2022-001 en date du 18 janvier 2022 du conseil de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais arrêtant le projet d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat, et tirant le bilan de la concertation ;

Considérant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal présenté à l'assemblée délibérante.

Sur proposition du maire, à l'urbanisme de la commune LE CHARME, le conseil municipal, à 10 voix Pour, 0 voix contre, et à 0 voix absentions,

De donner un avis **FAVORABLE** au projet de PLUI tel qu'arrêté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le projet de PLUI.

DÉLIBÉRATION RÉÉVALUATION DU LOYER

Madame ROBINEAU, reporte la délibération au prochain conseil municipal car l'indice de la construction du 4eme trimestre 2021 n'est pas encore sorti.

DÉLIBÉRATION : MOBILISATION POUR FORMER 200 MÉDECINS

Il n'est pas une journée sans que, quelle que soit la nature de la responsabilité qui est la nôtre, nous ne soyons interpellés par nos concitoyens ou par les professionnels de santé, concernant la situation très critique de l'accès aux soins dans l'ensemble des territoires de notre région Centre-Val de Loire. Malgré les actions portées en région par un grand nombre de collectivités et qui sont autant d'avancées significatives (108 MSP, programme du recrutement de 300 médecins salariés répartis sur tous les territoires de notre région, montée en puissance du nombre de personnes admises dans les différentes formations paramédicales, aides apportées par les collectivités locales et départementales pour l'installation.....) la réalité de désert médical pour de très nombreux territoires s'alourdit et constitue une vraie menace pour l'accès aux soins. Cette situation est la conséquence directe de décennies au cours desquelles le nombre de médecins formés en région a été très notablement insuffisant. Alors qu'au cours des prochaines années le nombre de médecins partant en retraite va fortement croître, la désertification médicale va mécaniquement s'étendre encore et se durcir. La mobilisation collective en direction des ministères concernés et du Premier Ministre est indispensable pour que soient pris en compte la situation particulière de notre région et le besoin de décisions urgentes. Face à la situation

exceptionnellement dégradée en matière de présence médicale doivent être fixés des objectifs à la hauteur des enjeux et correspondant à l'importance de la population vivant en région Centre-Val de Loire. La formation de 200 médecins supplémentaires portant le nombre global de médecins formés à 500, le déploiement de cette formation sur la Métropole d'Orléans de manière articulée et complémentaire avec celle mise en œuvre à Tours, la répartition de la formation des internes, en nombre sensiblement augmenté sur tous les centres hospitaliers de nos agglomérations (Orléans, Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Montargis, Dreux) constituent trois points majeurs sur lesquels il nous faut obtenir des décisions fortes et le calendrier d'une mise en œuvre la plus rapide possible. Certes ces décisions indispensables pour l'avenir de nos territoires ne règlent pas les problèmes immédiats et il nous faut collectivement accroître notre mobilisation pour le recrutement de médecins dans les territoires ruraux et urbains, dans nos MSP comme dans nos centres de santé, pour la mobilisation de médecins libéraux comme pour celle de médecins salariés dans les centres de santé. Mais nous devons aussi impérativement poser les bases d'une région robuste et durable pour l'avenir en accroissant aujourd'hui la formation pour avoir demain les médecins dont nos territoires ont besoin. La mobilisation du plus grand nombre des communes de notre région ne pourra que renforcer la démarche initiée par la Région et le CESER, par de nombreux parlementaires, présidents de Département, de Métropoles, d'agglomération comme des maires des grandes villes. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la mobilisation pour former 200 Médecins. Le conseil municipal **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches.

DELIBERATION RÉGIME 1607 HEURES ANNUALISÉ

Le Maire propose à l'assemblée :

Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du *1^{er} janvier 2022*.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

à10..... Voix pour

à0..... Voix contre

à0..... Abstention

DÉLIBÉRATION NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE MONSIEUR BATARD GRÉGORY

A compter du 26 février 2022, Monsieur BATARD Grégory, adjoint technique percevra une bonification mensuelle de 10 points majorés.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Le conseil municipal **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches.

DÉLIBÉRATION NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE MADAME DIEUDONNÉ DE CARFORT CHRISTELLE

A compter du 26 février 2022, Madame DIEUDONNE DE CARFORT Christelle, adjoint administratif percevra une bonification mensuelle de 15 points majorés.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la Nouvelle Bonification Indiciaire.
Le conseil municipal **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches.

RÉUNION DU CDIFF du LOIRET

Madame le Maire, informe le conseil municipal qu'une réunion se déroulera le 17 mars 2022 à 10h00.

DÉLIBÉRATION CARTE SUPER U PRO

Le Maire propose à son conseil municipal de souscrire à une carte carburant pro à super U.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** une carte carburant pro à super U.
Le conseil municipal **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches.

ATTRIBUTION COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS POUR 2022

Madame le Maire, informe que la commune va payer 17 788.56€ pour 2022.

DÉLIBÉRATION HEURE SUPPLÉMENTAIRE MADAME DIEUDONNÉ DE CARFORT CHRISTELLE

Le Maire propose à son conseil municipal, d'augmenter les heures de travail de madame DIEUDONNÉ DE CARFORT Christelle de 13h00 à 14h30 hebdomadaire.

Soit 3 heures tous les 15 jours, le vendredi matin.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'augmentation des heures de madame DIEUDONNÉ DE CARFORT Christelle.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Le samedi 7 mai 2022 à 10h00

Le samedi 18 juin 2022 à 10h00

TABLEAU ÉLECTION 10 AVRIL 2022

BUREAU DE VOTE PRÉSIDENTIELLE

LE 10 AVRIL 2022

LE CHARME

10-avr	PRÉSIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
8H00	ISABELLE ROBINEAU	VINCENT NOEL	BERNARD BRUGON
10H30			
10H30	ISABELLE ROBINEAU	CAMILLE LE COUPANNEC	THIERRY AURIOT
13H00			
13H00	VERONIQUE BOISSON	TONY DAMIANI	MYRIAM SALIN
15H30			
15H30	TONY DAMIANI	JOHNNY JARZAB	GILDAS SAEZ
19H00			

TABLEAU ÉLECTION 24 AVRIL 2022

BUREAU DE VOTE PRÉSIDENTIELLE
LE 24 AVRIL 2022
LE CHARME

24-avr	PRÉSIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
8H00 10H30	ISABELLE ROBINEAU	VINCENT NOEL	BERNARD BRUGON
10H30 13H00	ISABELLE ROBINEAU	CAMILLE LE COUPANNEC	THIERRY AURIOT
13H00 15H30	VERONIQUE BOISSON	GILDAS SAEZ	MYRIAM SALIN
15H30 19H00	VERONIQUE BOISSON	JOHNNY JARZAB	GILDAS SAEZ

UKRAINE :

Le conseil municipal donne une aide de 500 euro aux pompiers humanitaires.

TRACTEUR :

Le tracteur est enfin livré.

PARRAINAGES POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Madame ROBINEAU ne donne aucun parrainage.

PROBLEME RÉGIE SALLE MARYSE ET ALAIN JACQUEMARD

Impossible de payer une régie qui n'existait pas en 2020 et 2021.

FRELON ASIATIQUE

Monsieur SAEZ présente un nouveau concept pour piéger les frelons asiatiques.

IBC

Loiret Nature Environnement a présenté le bilan à madame ROBINEAU et madame CHAPUIS.
Il existe une bonne biodiversité sur la commune.

VÉLO ÉLECTRIQUE

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais accorde une subvention de 200euro, limité aux 100 premières demandes.

TOUR DE TABLE :

Madame ROBINEAU répond à madame RAVAT pour donner suite à la question posée au dernier conseil.

Nombre de places dans un caveau : 1 ou 2 personnes

Nombre de places pour un double caveau : 3 ou 4 personnes

Nombre de places dans un columbarium : 1 à 2 places

Nombre de place dans une caverne : 2 ou 3 places.

Madame RAVAT : évoque un problème avec les chats, serait-il possible de les mettre à la SPA ? de les faire stériliser ?

Madame RAVAT demande ou ça en est pour la plaque de commémoration ?

Réponse de madame ROBINEAU : toujours en cours, demande sera faite pour devis à la maison Dépées.

Madame RAVAT : demande si c'est possible de demander à Pascal de nous dessiner l'église pour le futur blason ?

Madame RAVAT demande pourquoi la commune n'as pas fait de présentation des vœux ?

Réponse un communiqué sera fait après le budget.

Madame RAVAT informe que la porte de l'église est en mauvais état.

Réponse la commune va demander des devis pour refaire une peinture sur la porte de l'église.

Madame RAVAT Pourquoi les chemins de randonnées ne sont pas référencés sur Google ?

Réponse de Monsieur SAEZ : il y a une application à télécharger.

Le balisage sera effectif hiver 2022-2023 pour les panneaux.

Madame BOISSON : demande ou sont les tickets de pêche non vendus ? Madame le Maire va faire le nécessaire.

Fin de séance 11h45